



Le 30 mai 2024

CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES VITRY, CHAMPAGNE ET DER

Procès-verbal de la séance du
mardi 26 mars 2024 à 18h00

Salon François 1^{er} de l'Hôtel de Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET, Président de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER.

LE CONSEIL,

↳ **DESIGNE** Monsieur René MAUTRAIT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : MM. CAPPÉ, FORMET, Mme PARNISARI, MM. FORTIN, VEBER, DHYÈVRE, DULIEUX, Mme CAPRA (suppléante de M. COTTON), MM. DELCOMBEL, MATHIEU, Mme FELICETTI, MM. DESCHAMPS, LANTERNAT, Mme ARMANETTI, MM. PETIT (suppléant de M. MALOU), CASTAGNA, MAUTRAIT, CHAMPION, GÉRARD, DESANLIS, Mme KARCENTY, M. MOULIN, Mme GEOFFROY, MM. NOBLET, GAUMONT, Mme SIMONNET, MM. ROYER, LOISELET, PASSINHAS, BOUQUET, Mme RÉOLON, MM. MOUTON, BURCKEL, Mme VÉGA, MM. TINDILLIÈRE, GONTHIER, Mme JACQUEMOT, M. FONTAINE, Mmes COLSON, BAUMEL, M. BEAUJOIN, Mme PARIS, MM. TRIOLET, EL GHALLOUSSI.

Absents excusés : MM. LONCLAS, THIÉBAULT, Mme GUÉRY, MM. COLLOT, COQUIN, CHAVEROU, BONETTI, Mmes COLLIN, KANOUTÉ, M. ROCH, Mme SERRE, MM. HMISSI, CARDOSO, Mmes GOUILLY, GOLLÈS, M. ERRE.

Absents : MM. NICOULEAUD, DUCHÊNE, Mme MUNSTER.

12 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Président :

- ✓ M. COLLOT, en l'absence de sa suppléante, donne pouvoir à M. NOBLET,
- ✓ M. COQUIN, en l'absence de son suppléant, donne pouvoir à M. ROYER,
- ✓ M. CHAVEROU, en l'absence de son suppléant, donne pouvoir à M. FONTAINE,
- ✓ M. BONETTI, en l'absence de son suppléant, donne pouvoir à M. CASTAGNA,
- ✓ Mme COLLIN donne pouvoir à M. GONTHIER,
- ✓ Mme KANOUTÉ donne pouvoir à Mme PARIS,
- ✓ M. ROCH donne pouvoir à Mme JACQUEMOT,
- ✓ Mme SERRE donne pouvoir à Mme RÉOLON,
- ✓ M. HMISSI donne pouvoir à M. TINDILLIÈRE,
- ✓ M. CARDOSO donne pouvoir à M. MOUTON,
- ✓ Mme GOUILLY donne pouvoir à Mme VÉGA,
- ✓ Mme GOLLÈS donne pouvoir à M. TRIOLET.

M. le Président accueille Monsieur Thomas NEFFAH qui est le nouveau directeur des affaires économiques que beaucoup connaissent puisqu'il occupait précédemment la fonction de directeur au sein du syndicat mixte de pays d'ADEVA.

Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

N°	DÉLIBÉRATIONS	RAPPORTEURS
	<p>Approbation du procès-verbal du Conseil de Communauté du 6 février 2024</p>	
	<p>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</p>	
1	Compte-rendu de délégation du Conseil de communauté au Président	Monsieur le Président
2	Validation de l'avenant n°3 à la convention cadre « Action Cœur de Ville »	D. FONTAINE
	<p>FINANCES</p>	
3	Budget Principal – Vote des Taux 2024	Monsieur le Président
4	Produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Vote des Taux 2024	Monsieur le Président
5	Budget Principal – Budget primitif 2024 - Vote	Monsieur le Président
6	Service de l'eau – Budget primitif 2024 - Vote	J.P. FORMET
7	Service de l'assainissement – Budget primitif 2024 - Vote	J.P. FORMET
8	Service des déchets ménagers et assimilés – Budget primitif 2024 – Vote	D. NOBLET
9	Centre d'Affaires – Budget primitif 2024 - Vote	F. PASSINHAS
10	Z.A.E. de la Haute Voie à LOISY-SUR-MARNE – Budget primitif 2024 – Vote	D. FONTAINE
11	Zone d'Activités VITRY-MAROLLES – Bois Legras – Budget primitif 2024 – Vote	D. FONTAINE
12	Budget primitif 2024 - Fongibilité des crédits – Budget principal	P. CHAMPION
13	Budget primitif 2024 - Fongibilité des crédits – Budget annexe déchets ménagers et assimilés	P. CHAMPION
14	Budget primitif 2024 - Fongibilité des crédits – Budget annexe Centre d'Affaires	P. CHAMPION
15	Budget primitif 2024 - Fongibilité des crédits – Budget annexe Z.A.E. de la Haute Voie à Loisy-sur-Marne	P. CHAMPION
16	Budget primitif 2024 - Fongibilité des crédits – Budget annexe Zone d'Activités Vitry-Marolles	P. CHAMPION
17	Création des autorisations de programme – Budget principal	Monsieur le Président

18	Création des autorisations de programme – Budget annexe déchets ménagers et assimilés	D. NOBLET
19	Autorisation de programme – Budget annexe Zone d'activités Vitry-Marolles – Bois Legras	É. CHAVEROU
20	Dotation d'équipement des territoires ruraux et Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 – Demande de subvention – Extension du groupe scolaire de la Commune de PRINGY	R. DESANLIS
21	Demande subvention – AESN 2024 – Réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement collectif de Vitry-le-François – Budget assainissement	J.P. FORMET
22	Adhésion au CÉRÉMA	O. DELCOMBEL
23	Instauration de la taxe locale sur la publicité extérieure	R. MAUTRAIT
PERSONNEL COMMUNAUTAIRE		
24	Tableau des effectifs – Créations et suppressions de postes	Th. MOUTON
25	Protection sociale complémentaire – Convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents – Mandat au Centre de Gestion de la Marne	Th. MOUTON
26	Mise en place d'un système de traitement automatisé de présence et d'un logiciel de gestion des temps de travail et mise en conformité du règlement du temps de travail	Th. MOUTON
27	Mise à jour du règlement hygiène et sécurité	Th. MOUTON
EDUCATION - JEUNESSE		
28	Restauration scolaire – Garderie – Tarifs 2024/2025	C. COLSON
29	Tarifs séjours vacances été 2024	A. FELICETTI
30	Convention avec le Lions Clubs de VITRY-LE-FRANÇOIS Renouvellement annuel	C. VÉGA
MARCHÉS PUBLICS		
31	Création d'un groupement de commande pour le renouvellement du parc informatique – Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes	O. DELCOMBEL
32	Création d'un groupement de commande pour les prestations de location – entretien des tenues de travail et équipements de protection individuelle – Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes et des marchés correspondants	A. FELICETTI

	POLITIQUE DE LA VILLE	
33	Approbation du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »	Th. MOUTON
	PROGRAMME DE RENOVATION URBAIN	
34	Signature de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle ANRU - Ecoquartier du Hamois	Monsieur le Président
	URBANISME	
35	Bilan des acquisitions et cessions foncières 2023	R. DESANLIS

Après lecture du rapporteur, il est fait état des débats et de la décision du Conseil Communautaire pour chaque délibération.

**LE CONSEIL,
à l'unanimité,**

↳ **ADOpte** le procès-verbal du Conseil de Communauté du 6 février 2024.

Délibération n°1 : Administration Générale – Compte-rendu des délégations du conseil de communauté au Président

Le Conseil Communautaire

↳ **PREND CONNAISSANCE** du compte-rendu des délégations du Conseil de Communauté au Président.

Délibération n°2 : Administration Générale – Validation de l'avenant n°3 à la convention cadre « Action Cœur de Ville »

M. EL GHALLOUSSI demande des explications. Vous indiquez que cet avenant est passé dans différentes instances, que la friche Nissan a le Foyer Rémois comme maître d'œuvre alors que c'est Plurial Novilla ; la boutique à l'essai avec l'épicerie fine italienne a fermé en 2023 et vous nous présentez un document de mars 2024. S'agissant du montant des travaux de requalification de la prison, vous parlez de 4.463.794,00 € et si on fait le total avec différentes sollicitations de différents financeurs on arrive à 6.874.679,00 €. Est-ce que le projet est sous-évalué par rapport à son coût final au regard des financements que vous sollicitez ou c'est juste une erreur dans les totaux qui ont été présentés. Vous indiquez un projet d'espace ludique et ensuite dans d'autres documents il est indiqué création d'une maison de santé pluridisciplinaire sur le site de l'ancienne piscine, donc qu'est-ce qu'il faut en déduire Monsieur le rapporteur ?

M. FONTAINE : pour répondre à la dernière interrogation, s'agissant d'une création d'une maison de santé sur le site de l'ancienne piscine, il n'y a encore rien de défini. Nous nous sommes rapprochés de l'ARS et l'étude est en cours. Pour la prison, c'est aussi à l'étude, l'idée étant de conserver le bâtiment tel qu'on le voit avec son caractère de l'époque pour en faire un espace muséal mais surtout le faire vivre en créant des activités pour tous publics.

M. le Président répond concernant les coûts que c'est indicatif ; l'enveloppe est de 4 millions, après c'est la totalisation de toutes les virtualités de financement qui est faite, ce sont les collectivités qui vont financer, ou ceux qui vont financer qui vont appliquer leurs règles, mais on ne se prive pas de la possibilité de lister et d'additionner la totalité des financements possibles mais qui ne seront pas bien évidemment à cette hauteur.

M. EL GHALLOUSSI demande pourquoi avoir abandonné le projet de maison de retraite la Trinité et de maison de retraite les Tilleuls, dans action cœur de ville et se priver de financement et d'un partenariat avec les bailleurs sociaux en l'occurrence le Foyer Rémois, sur cette opération ? Pourquoi retirer cette opération de action cœur de ville qui court jusqu'en 2026 alors que vous le savez la population est vieillissante, les besoins sont importants et je vois dans l'axe 5, « constituer un socle de service dans chaque ville », là vous mettez en étude une résidence pour personnes âgées à l'angle des rues Léon Bourgeois et du Pointis. Qu'est-ce qui fait qu'à un moment donné vous sortez ce projet de ces financements action cœur de ville ?

M. FONTAINE répond que c'est une résidence pour personnes âgées, ce n'est pas une maison de retraite, ce n'est pas du tout la même chose, ce n'est pas du tout le même budget. Aujourd'hui ce n'est pas nous qui détenons les locaux qui appartenaient au bailleur, nous on laisse vivre cette résidence pour personnes âgées.

M. TRIOLET demande une précision s'agissant du contrat de manager de centre-ville, car j'ai entendu que la personne serait sur le départ. Si c'est le cas est-ce que la candidature a déjà été lancée par rapport au nouveau poste et conservez-vous bien évidemment le poste de manager de centre-ville ?

M. le Président répond que son contrat arrive à échéance et pour des raisons strictement personnelles, l'agente a fait le choix de se rapprocher de chez elle. Vous auriez pu également souligner qu'il y a une extension du périmètre avec la friche Nithard, je crois quand même que c'est l'essentiel de la délibération, de manière à ce que des projets puissent s'y développer et puissent bénéficier du label « action cœur de ville » et de ses possibilités de financement, parce qu'au fond ce qui change dans cet avenant par rapport à précédemment c'est l'extension du périmètre qui est l'élément essentiel.

M. FONTAINE ajoute qu'un appel à candidature est déjà lancé.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↳ **APPROUVE** l'avenant n°3 à la convention cadre « Action Cœur de Ville », avec l'ensemble des projets ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et tous les actes liés à sa mise en œuvre, et à solliciter les subventions correspondantes aux taux les plus élevés auprès des Fonds Européens FEADER - Programme LEADER, de l'Etat, de la Région du Département, de la ville de Vitry le François, de la Banque des Territoires, d'Action Logement, de l'ANAH ou de tout autre partenaire qui serait amené à être sollicité ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les conventions financières dont l'objet porte sur une opération Action Cœur de Ville figurant dans l'avenant ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions immobilières, avec les bailleurs sociaux et Action Logement, et permettant d'établir des réserves de crédits pour les programmes immobiliers détaillés dans l'avenant ;
- ↳ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux différents budgets de la collectivité.

Délibération n°3 : Finances – Budget Principal – Vote des Taux 2024

Le Conseil Communautaire

par : **53 avis favorables, 3 abstentions** : MM. TRIOLET, EL GHALLOUSSI, Mme GOLLÈS (pouvoir).

- ↳ **FIXE** les taux de fiscalité pour 2024 ainsi qu'il suit :
- Contribution foncière des entreprises (C.F.E.) : 20,72 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 4,00 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 6,43 %
 - Taux d'habitation sur les résidences secondaires : 8,15 %

↳ **DIT** que les recettes correspondantes sont inscrites au budget 2024.

Délibération n°4 : Finances – Produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Vote des Taux 2024

M. EL GHALLOUSSI demande qu'en est-il des reports de crédits des années passées d'une somme de 800.000,00 €. Là on maintient un taux à 12 %, on aura 2,8 millions de recettes et de nouveau cela va engendrer un report.

M. le Président : alors qu'est-ce que vous proposez ?

M. EL GHALLOUSSI : je ne sais pas.

M. le Président : les crédits sont réservés depuis quelques années pour remplacer le matériel.

M. NOBLET ajoute que si vous regardez le budget primitif, l'investissement pour cette année a une augmentation de 64 %, on achète beaucoup de matériel y compris la benne à ordures ménagères qui coûte 480.000,00 €. Il y aura énormément d'achat de matériel, on va investir cette année.

M. le Président : il n'est pas utile d'imaginer que l'on puisse baisser le taux pour le réaugmenter d'un point l'année d'après.

M. NOBLET : ce n'est pas du surinvestissement, c'est de l'investissement parce qu'on en avait vraiment besoin cette année par exemple sur la benne on a plus de 30.000,00 € de réparations, donc il est temps de s'en débarrasser.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

par : **55 avis favorables, 1 abstention** : M. EL GHALLOUSSI.

- ↳ **VOTE** un produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères attendu de ;
- ↳ **VOTE** un taux uniforme pour 2024 de 12,00 % ;
- ↳ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 du budget annexe « déchets ménagers et assimilés », compte 73133, fonction 7212, unité d'analyse X070.

Délibération n°5 : Finances : Budget Principal – Budget primitif 2024 - Vote

M. EL GHALLOUSSI remercie d'abord les services pour la préparation de tous ces éléments budgétaires qui permettent d'avoir un éclairage sur la situation. A la lecture du budget et malgré vos explications et commentaires force est de constater que la Communauté de communes Vitry, Champagne et Der n'a malheureusement plus beaucoup de marge de manœuvre. Mes chers collègues vous avez dû lire comme moi grâce à la comptabilité analytique que pour le centre aquatique nous avons une projection de dépenses à 1.397.518,00 € et 290.000,00 € de recettes, ce qui équivaut à peu près à 95.000 entrées en prenant le coût moyen des entrées du centre aquatique, soit un déficit Monsieur le Président d'1,1 million d'€, à cela s'ajoutent tous les coûts liés aux emprunts pour cet équipement et aux intérêts.

Nous commençons à entrevoir un budget pour ce centre aquatique et notamment le déficit de cet équipement. Je constate Monsieur le Président que malgré nos différentes discussions au préalable, l'an dernier où à différents moments de l'année, on a projeté un déficit d'environ 1 million d'€ pour cet équipement. Force est de constater aujourd'hui que l'on s'est trompé de 100.000,00 €, que l'opposition s'est trompée de 100.000,00 €, excusez-nous, on était parti sur un déficit d'1 million, en réalité il sera de 1,1 million d'€. Monsieur le Président je pense que vous êtes comme le gouvernement macroniste et le ministre de l'économie et des finances, vous n'écoutez pas les économistes et vous n'écoutez pas les alertes. J'écoutais le ministre de l'économie récemment, il n'est pas responsable du déficit, il n'est responsable de rien, je pense que vous êtes en train d'adopter un peu la même posture. Monsieur le Président, mes chers collègues, on parle d'1,4 million de dépenses, de 290.000,00 € de recettes pour le centre aquatique dans le cas où il y a 95.000 entrées, je ne sais pas ce que vous avez prévu en projection. Je n'étais pas aux vœux mais apparemment vous avez annoncé des chiffres pour le centre aquatique mais tout cela pour vous dire qu'il n'y a plus de marge de manœuvre.

M. le Président souligne que dans ces propos finalement vous ne parlez pas du budget, c'est quand même singulier, c'est requiem et sirène des lamentations, avec vous, on ne ferait jamais rien. Est-ce que le budget est équilibré ? Il est équilibré. Est-ce que nos comptes sont positifs ? Ils sont positifs. Est-ce que notre autofinancement augmente ? Il augmente. Est-ce que par rapport à tout cela la situation est mauvaise ? Bien sûr que non. Est-ce que l'on est obligé d'emprunter ? Non, on a inscrit 370.000,00 et peut-être même que l'on n'empruntera pas cette année, donc la situation permet justement de supporter le poids d'un équipement structurant pour tout le territoire. Alors oui il y a aussi dans les chiffres que vous citez, l'augmentation des fluides, vous n'en tenez pas compte mais quand dans un an à peu près nous aurons pu effacer le coupon gaz qui représente 25 % de la consommation de l'équipement, qu'est-ce que vous direz ? Vous avez voté contre la SEM, vous avez voté contre la réalisation de la chaufferie biomasse qui va permettre justement ces réalisations, vous et votre groupe c'est pareil. A un moment il faut assumer ce que l'on est, vous représentez une équipe, eh bien l'équipe est responsable de ce qu'elle dit. On a augmenté, après analyse effectivement, l'ouverture du centre, on a des plages d'ouverture plus grandes, donc plus de services et on assume le fait d'avoir deux maîtres-nageurs de plus pour avoir une plus grande ouverture du centre aquatique, c'est un coût et c'est aussi un investissement pour la jeunesse, un investissement pour celles et ceux qui le fréquentent et puis vous n'êtes peut-être pas inscrit demain aux manifestations qui vont se tenir mais vous verrez qu'elles auront un gros succès.

Alors je crois qu'il faut arrêter de dénigrer un équipement qui est un motif de fierté. Si vous connaissez un centre aquatique qui est en résultat positif, il faut me l'indiquer, c'est peut-être la piscine des tourelles à Paris mais c'est réservé aux bourgeois, et là c'est un équipement pour toute la population, alors je crois qu'il faut revenir à la réalité. C'est vrai que c'est un équipement qui n'a pas encore trouvé son rythme de croisière, qui est en train de le trouver. Et de toute façon vous oubliez la réalité c'est que, la piscine, autrefois elle était déficitaire, mais personne ne disait rien, aujourd'hui parce qu'il y a un équipement qui est un motif de fierté pour le territoire, alors que le budget est équilibré, alors que l'on produit plus de recettes, alors que notre auto financement augmente de manière considérable, vous n'avez qu'une chose à dire, celle que vous avez indiquée et vous ne parlez pas du budget. Voilà. Un arbre ne peut pas cacher la forêt. Retenez cela.

M. EL GHALLOUSSI : honnêtement après vous avoir écouté très attentivement, pouvez-vous nous donner un chiffre sur la marge de manœuvre aujourd'hui de la Communauté de communes en enlevant les amortissements, les dépenses de fonctionnement, les recettes. Expliquez à cette assemblée que la Communauté de communes Vitry, Champagne et Der n'est pas en difficulté et qu'elle a toutes les marges de manœuvre nécessaires pour réengager dans cette moitié de mandature, tous les projets qu'elle a à réaliser pour le territoire et pour ses administrés.

M. le Président souligne qu'il ne comprend pas vraiment cette question parce que le budget est équilibré, l'autofinancement augmente, l'amortissement augmente, on emprunte moins, ou peut-être même pas, les taux restent stables, écoutez c'est cela la situation. Nos services publics sont financés, les écoles sont financées, les personnels sont payés et on augmente notre capacité d'autofinancement, qu'est-ce que vous voulez de plus ? D'ailleurs ce que l'on peut souhaiter c'est que l'on puisse connaître un budget identique l'an prochain. Voilà la réalité de ce budget, je ne vais quand même pas vous présenter des chiffres qui ne sont pas bons alors qu'ils sont bons. On est quand même satisfait de voir qu'après nous avoir prédit les pires choses, finalement on puisse être sur une trajectoire qui est beaucoup plus favorable, c'est plutôt bien pour tout le monde. C'est bien pour la collectivité, c'est bien pour les citoyens.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

par : **53 avis favorables, 3 abstentions** : MM. TRIOLET, EL GHALLOUSSI, Mme GOLLÈS (pouvoir).

↳ **ADOpte** le budget primitif 2024 en l'arrêtant au montant de **27.793.893,70 €** en dépenses et en recettes, tous mouvements confondus et après intégration des restes à réaliser.

Délibération n°6 : Finances – Service de l'eau – Budget primitif 2024 - Vote

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

par : **55 avis favorables, 1 abstention** : M. EL GHALLOUSSI.

↳ **ADOpte** le budget primitif 2024 du service de l'eau, tel qu'il vient d'être présenté ;

↳ **ARRETE** ce budget aux chiffres de **5.789.092,77 €**, tant en recettes qu'en dépenses.

Délibération n°7 : Finances – Service de l'assainissement – Budget primitif 2024 - Vote

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

par : **55 avis favorables, 1 abstention** : M. EL GHALLOUSSI.

↳ **ADOpte** le budget primitif 2024 du service de l'assainissement, tel qu'il vient d'être présenté ;

↳ **ARRETE** ce budget aux chiffres de 4.350.781,88 €, tant en recettes qu'en dépenses.

Délibération n°8 : Finances – Service des déchets ménagers et assimilés – Budget primitif 2024 - Vote

M. EL GHALLOUSSI souligne qu'en début de mandature, il avait été question de mettre en place la tarification incitative des déchets avant la fin de ce mandat, avez-vous donc prévu des investissements pour la tarification incitative ?

M. NOBLET répond qu'une étude est cours par le cabinet Austral.

M. EL GHALLOUSSI : donc vous attendez les conclusions de ce cabinet pour savoir si vous engagez à partir de l'an prochain des investissements pour la mise en place de cette tarification ?

M. NOBLET : plutôt 2026.

M. FORMET précise que l'objectif premier est de bien se préparer avant de se lancer dans une telle opération.

Aussi on s'aperçoit que toutes les communes qui ont mis en place la tarification incitative voient baisser les volumes des ordures ménagères résiduelles qui vont à l'incinérateur. Les investissements que nous prévoyons sont aussi pour équiper le service le mieux possible.

M. le Président souligne qu'il ne faut se précipiter pour après avoir des effets report avec par endroit des dépôts de sacs venant de l'extérieur. Il faut prendre en compte tout cela.

M. BEAUJOIN ajoute que la Communauté de communes va doter les habitants d'un composteur qui est aussi un investissement important de la part de l'établissement.

M. NOBLET conclut: et contrairement à d'autres communautés de communes, les composteurs sont donnés gratuitement chez nous.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

par : **55 avis favorables, 1 abstention** : M. EL GHALLOUSSI.

- ↳ **ADOPTÉ** le budget primitif 2024 du service assujetti à la T.V.A. déchets ménagers et assimilés, tel qu'il vient d'être présenté ;
- ↳ **ARRETE** ce budget aux chiffres de **5.058.705,99 €**, tant en dépenses qu'en recettes.

Délibération n°9 : Finances – Centre d'Affaires – Budget primitif 2024 - Vote

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

par : **55 avis favorables, 1 abstention** : M. EL GHALLOUSSI.

- ↳ **ADOPTÉ** le budget primitif 2024 du service assujetti à la T.V.A. « centre d'affaires » tel qu'il vient d'être présenté ;
- ↳ **ARRETE** ce budget au montant de **143.031,77 €**, tant en dépenses qu'en recettes.

Délibération n°10 : Z.A.E. de la Haute Voie à LOISY-SUR-MARNE – Budget primitif 2024 - Vote

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

par : **55 avis favorables, 1 abstention** : M. EL GHALLOUSSI.

- ↳ **ADOPTÉ** le budget primitif 2024 du service assujetti à la T.V.A. Z.A.E. de la Haute Voie à LOISY-SUR-MARNE tel qu'il vient d'être présenté ;
- ↳ **ARRETE** ce budget aux chiffres de **4.124.674,87 €**, tant en dépenses qu'en recettes.

Délibération n°11 : Finances – Zone d'Activités VITRY-MAROLLES – Bois Legras – budget primitif 2024 - Vote

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

par : **55 avis favorables, 1 abstention** : M. EL GHALLOUSSI.

- ↳ **ADOPTÉ** le budget primitif 2024 des services assujettis à la T.V.A. Zone d'Activités VITRY-MAROLLES, Zone d'Activités du BOIS LEGRAS, et ITE, tel qu'il vient d'être présenté ;
- ↳ **ARRÊTE** ce budget à **838.472,32 €**, tant en dépenses qu'en recettes.

M. le Président :

Merci chers collègues pour vos différents votes, nous venons d'adopter 7 budgets, c'est important. Je voudrais remercier les vice-présidents en charge notamment des budgets annexes. Evidemment je ne saurais être complet si je ne remerciais ni la directrice générale, la direction des finances et la direction des services techniques pour leur investissement, leur travail dans le cadre de la préparation du budget, tout cela représente un investissement collectif très important et je viens de me livrer à un petit calcul, sur ces 7 budgets, en fait les budgets annexes permettent d'identifier les dépenses mais en fait c'est le même budget, eh bien ce que nous avons voté représente 43.729.000,00 € d'argent public qui va être investi sur le territoire pour faire travailler des personnes, des entreprises, investir, assurer des services à la population. Si on fait la répartition il y a 31.250.000,00 € en fonctionnement, des dépenses en fonctionnement réalisées sur le territoire pour l'essentiel, donc qui font tourner l'économie locale et 12.400.000,00 € en investissement ; des sommes extrêmement importantes. Merci donc à vous tous pour votre sens de la responsabilité, votre engagement et donc pour ce travail collectif au service de nos compatriotes.

Délibération n°12 : Finances – Budget primitif 2024 – Fongibilité des crédits – Budget principal

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

par : **55 avis favorables, 1 abstention** : M. EL GHALLOUSSI.

↳ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre du budget principal dans les limites suivantes :

- 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement hors charges de personnel ;
- 7,5 % des dépenses réelles d'investissement.

Délibération n°13 : Finances – Budget primitif 2024 – Fongibilité des crédits – Budget annexe déchets ménagers et assimilés

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

par : **55 avis favorables, 1 abstention** : M. EL GHALLOUSSI.

↳ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre du budget annexe déchets ménagers et assimilés dans les limites suivantes :

- 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement hors charges de personnel ;
- 7,5 % des dépenses réelles d'investissement.

Délibération n°14 : Finances – Budget primitif 2024 – Fongibilité des crédits – Budget annexe Centre d'affaires

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

par : **55 avis favorables, ;1 abstention** : M. EL GHALLOUSSI.

↳ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre du budget annexe Centre d'Affaires dans les limites suivantes :

- 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement hors charges de personnel ;
- 7,5 % des dépenses réelles d'investissement.

Délibération n°15 – Finances – Budget primitif 2024 – Fongibilité des crédits – Budget annexe Z.A.E. de la Haute Voie à LOISY-SUR-MARNE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

par : **55 avis favorables, 1 abstention** : M. EL GHALLOUSSI.

↳ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre du budget annexe Z.A.E. de la Haute Voie à Loisy-sur-Marne dans les limites suivantes :

- 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement hors charges de personnel ;
- 7,5 % des dépenses réelles d'investissement.

Délibération n°16 – Finances – Budget primitif 2024 – Fongibilité des crédits – Budget annexe Zone d'Activités Vitry-Marolles

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

par : **55 avis favorables, 1 abstention** : M. EL GHALLOUSSI.

↳ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre du budget annexe Zone d'Activités Vitry-Marolles dans les limites suivantes :

- 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement hors charges de personnel ;
- 7,5 % des dépenses réelles d'investissement.

Délibération n°17 – Finances – Création des autorisations de programme – Budget principal

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

par : **55 avis favorables, 1 abstention** : M. EL GHALLOUSSI.

↳ **CRÉE** trois autorisations de programme :

Opération	AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Rénovation de trois groupes scolaires	1.300.000,00 €	600.000,00 €	700.000,00 €	
Extension école Pringy	580.000,00 €	100.000,00 €	480.000,00 €	
Opérations de voirie communautaire	600.000,00 €	200.000,00 €	200.000,00 €	200.000,00 €

↳ **VALIDE** l'ouverture des autorisations de programme et des crédits de paiement telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus pour la période 2024 – 2026.

↳ **DIT** que l'actualisation des montants de chacune des autorisations de programme fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Délibération n°18 – Finances – Création des autorisations de programme – Budget annexe déchets ménagers et assimilés

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

par : **55 avis favorables, 1 abstention** : M. EL GHALLOUSSI.

⇒ **CRÉE** une autorisation de programme :

Opération	AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Acquisition d'une benne à ordures ménagères	480.000,00 €	144.000,00 €	0,00 €	336.000,00 €

⇒ **VALIDE** l'ouverture de l'autorisation de programme et des crédits de paiement telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus pour la période 2024 – 2025.

⇒ **DIT** que toute actualisation des montants de cette autorisation de programme fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Délibération n°19 – Finances – Création des autorisations de programme – Budget annexe Zone d'Activités Vitry-Marolles – Bois Legras

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

par : **55 avis favorables, 1 abstention** : M. EL GHALLOUSSI.

⇒ **CRÉE** une autorisation de programme :

Opération	AP	CP 2024	CP 2025
Travaux ITE	500.000,00 €	220.000,00 €	280.000,00 €

⇒ **VALIDE** l'ouverture de l'autorisation de programme et des crédits de paiement telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus pour la période 2024 – 2025.

⇒ **DIT** que l'actualisation des montants de l'autorisation de programme fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Délibération n°20 – Finances – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 – Demande de subvention – Extension du groupe scolaire de la Commune de PRINGY

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

⇒ **SOLLICITE** les concours financiers de l'État au titre de la D.E.T.R. et/ou de la D.S.I.L. 2024 pour le projet cité, au taux le plus élevé possible ;

⇒ **ARRETE** le plan de financement prévisionnel suivant :

❖ **Extension du groupe scolaire de la Commune de PRINGY**

Coût total prévisionnel de l'opération (H.T.) : 474.000,00 €

Financeurs :

D.E.T.R./D.S.I.L. (40,00 %) : 189.600,00 €

Département de la Marne (20,00 %) : 94.800,00 €

Fonds de concours de la Commune de PRINGY (20,00 %) : 94.800,00 €

Autofinancement (20,00 %) : 94.800,00 €

⇒ **ENGAGE** la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER à réaliser cette opération d'investissement ;

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer la demande de subvention ;

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toute autre subvention auprès des financeurs pour cette opération ;

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération n°21 – Finances – Demande de subvention – AESN 2024 – Réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement collectif de VITRY-LE-FRANÇOIS – Budget assainissement

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↳ **SOLLICITE** les concours financiers de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'étude précitée, au taux le plus élevé possible ;
- ↳ **ARRETE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total prévisionnel de l'opération (H.T.) : 214.875,00 €

Financeurs :

AESN (80,00 %) : 171.900,00 €

Autofinancement (20,00 %) : 42.975,00 €

- ↳ **ENGAGE** la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER à réaliser cette opération ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer la demande de subvention ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération n°22 – Finances – Adhésion au Cerema

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↳ **AUTORISE** la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER, à adhérer au Cerema ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter l'expertise du Cerema dans le cadre des projets de la Communauté de Communes ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération n°23 – Finances – Instauration de la taxe locale sur la publicité extérieure

M. PETIT demande si cette taxe aura un effet rétroactif en fonction de l'implantation du commerce ?

M. MAUTRAIT répond que cela concerne surtout les communes de Frignicourt, Couvrot. On compte sur 20.000,00 € de rentrées mais c'est certain que ça va inciter certains commerçants à diminuer leurs panneaux, quitte même à les retirer.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↳ **ÉMET** un avis favorable à l'instauration par la Communauté de communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER, sur l'ensemble de son périmètre, de la taxe locale sur la publicité extérieure en lieu et place de l'ensemble de ses communes membres, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

- ↳ **DIT** que, dans cette hypothèse, l'ensemble des prérogatives afférentes à la T.L.P.E. (recouvrement et produits) seront transférées à la Communauté de communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER pour la totalité de son territoire ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à notifier cette délibération aux Communes membres étant entendu que les délibérations concordantes des Communes et de la C.C.V.C.D. devront être prises au plus tard le 30 juin 2024 pour l'instauration de la T.L.P.E. au 1^{er} janvier 2025 ;
- ↳ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président de prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n°24 – Personnel Communautaire – Tableau des effectifs – Créations et suppressions de postes

M. EL GHALLOUSSI souligne par rapport à territoire d'industrie, pour mémoire le 14 décembre 2021, nous avons quand même sur le territoire une annonce par rapport à la mise en place au niveau Grand-Est, des écoles de production, il y avait 3 sites qui étaient concernés, Remiremont, Chaumont et Vitry-le-François, donc pour les secteurs de la métallurgie pour former des usineurs, des chaudronniers en lien avec toutes les branches notamment l'TUMM pour l'industrie. Là vous allez recruter un futur agent mais qu'est-ce que vous voulez faire par rapport au fait que le territoire soit reconnu en territoire industrie, au regard des annonces de 2021 et par rapport à la compétence économique de la C.C.V.C.D. ?

M. MOUTON répond que le Territoire d'industrie nous amène différentes missions et si on n'a personne pour faire les dossiers on ne va pas avancer sur grand-chose, donc l'agent qui va être recruté va travailler les dossiers pour faire avancer les choses sur Territoire d'industrie.

M. EL GHALLOUSSI répète que Vitry a été retenu école de production, elle a abandonné le projet, maintenant il y a Territoire d'industrie d'ailleurs le 9 novembre dernier, il y avait un article dans la presse, déjà avec tout le volet ingénierie mais vous nous annoncez que vous allez recruter quelqu'un pour faire les dossiers. Quelle est votre volonté politique sur le sujet ?

M. MOUTON répond qu'en étant retenu Territoire d'industrie, on a une obligation d'embaucher un chargé de mission, pour monter les dossiers.

M. le Président explique qu'il y a des entreprises moyennes qui ont des dossiers à monter pour bénéficier d'un certain nombre de crédits liés aux modernisations et pour lesquels il y a nécessité d'avoir une compétence technique. Après est-ce que ça va être couronné de succès, ça c'est autre chose mais il y a des moyens qui ont été mis en place au niveau national pour que justement des entreprises qui vont numériser tout leur parc matériel, tout leur process, soient accompagnées pour franchir cette étape de la numérisation qui va les amener à utiliser l'intelligence artificielle, etc, enfin à modifier les process de production et les adapter à la révolution technologique qui est en train de se faire sous nos yeux.

M. FONTAINE ajoute qu'en fait il y a une incitation de l'Etat à redynamiser l'industrie dans le pays, parce que l'on s'est rendu compte que toute l'industrie était partie de chez nous. L'agence nationale de cohésion territoriale nous suit et l'Etat nous alloue une aide à l'embauche de 40.000,00 € et évidemment le reste à charge c'est pour nous. Le chargé de mission travaillera en étroite collaboration avec notre directeur du développement économique.

M. le Président souligne que c'est non seulement bon pour nous mais c'est bon pour tout le pays. S'il y a des projets dans la périphérie, ils seront accompagnés évidemment, et on souhaite qu'il y en ait d'ailleurs.

M. EL GHALLOUSSI : on n'a pas à douter dans cette assemblée du bien fondé du travail bien fondé des fonctionnaires qui composent cette Communauté de communes Vitry, Champagne et Der, ils sont investis du 1^{er} janvier au 31 décembre. C'est juste que par rapport aux propos du rapporteur qui dit que la personne allait faire des dossiers, je pense qu'il était important que vous nous donniez votre éclairage et votre vision et notamment ce qu'on attend de vous, par rapport à l'ingénierie, par rapport à tout le travail sur le territoire.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↪ **DECIDE** la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet ;
- ↪ **AUTORISE** le cas échéant, Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder au recrutement d'un attaché territorial contractuel, selon les conditions fixées par l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, pour exercer les fonctions de chef(fe) de projet « Territoires d'industrie » ;
- ↪ **DIT** que la rémunération de cet agent sera calculée en fonction de son expérience professionnelle et du niveau de formation, sur la base de la grille indiciaire des attachés territoriaux (IB 444/IM 395 1^{er} échelon à IB 821/ IM 678 11^{ème} et dernier échelon) ;
- ↪ **DECIDE** la suppression des postes listés à la délibération ;
- ↪ **MODIFIE** et **APPROUVE**, en conséquence, le tableau des effectifs ;
- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ces emplois ;
- ↪ **DIT** que les crédits nécessaires à ces nominations seront inscrits au budget 2024 et aux suivants.

Délibération n°25 – Personnel Communautaire – Protection sociale complémentaire – Convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents – Mandat au Centre de Gestion de la Marne

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↪ **DONNE** mandat au Centre de Gestion de la Marne, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale ;
- ↪ **DONNE** mandat au Centre de Gestion de la Marne pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance ;
- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ce mandat.

Délibération n°26 – Personnel Communautaire – Mise en place d'un système de traitement automatisé de présence et d'un logiciel de gestion des temps de travail et mise en conformité du règlement du temps de travail

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↪ **ADOPTE** les modifications apportées au règlement du temps de travail ;
- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Délibération n°27 – Personnel Communautaire – Mise à jour du règlement hygiène et sécurité

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↳ **ADOPTE** la mise à jour du règlement intérieur intégrant le protocole de gestion des conduites addictives ainsi que ses annexes.

Délibération n°28 – Education-Jeunesse – Restauration scolaire – Garderie – Tarifs 2024/2025

M. EL GHALLOUSSI souligne que dans la délibération du 14 novembre portant sur les tarifs de garderie et d'accueil des enfants sur les sites de la Chaussée et Marolles, il était question d'une proposition applicable au 1^{er} janvier 2024 et de passer au forfait et là pour préparer la rentrée 2024/2025 vous proposez des tarifs à l'heure ?

Mme COLSON répond que non, la délibération prend en compte la modification qui a été décidée, en rappelant que cette modification a été voulue par la Commune de Marolles. Donc la délibération contient justement la modification du statut pour le midi, donc pour le midi c'est différent et Marolles sort du conventionnement avec la CAF et donc on tient compte de cela, le tableau prend en compte les modifications que l'on a actées en novembre à la demande de la Commune de Marolles.

M. EL GHALLOUSSI : et donc à la demande de la Commune de Marolles, le règlement intérieur qui avait été signé par les parents en septembre 2023 pour la période scolaire 2023/2024 a été revu depuis le 1^{er} janvier 2024 au regard de la délibération et des nouveaux tarifs que l'on avait votés ?

La séance est suspendue à 20h40.

Mme Pellis, Directrice générale des services apporte une explication.

La séance est reprise à 20h42.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

par : **55 avis favorables, 1 abstention** : M. EL GHALLOUSSI.

- ↳ **FIXE**, les tarifs de la restauration et de la garderie à partir de la rentrée scolaire 2024 ;
↳ **FIXE** comme suit les prix de vente des repas aux associations et communes à partir de la rentrée scolaire 2024 :

PRIX DE VENTE	C.C.V.C.D.	
		HORS C.C.V.C.D.
AUX COMMUNES ET ASSOCIATIONS	4,73 €	8,00 €
GOUTERS	0,53 €	1,06 €

Délibération n°29 – Education-Jeunesse – Tarifs séjours vacances été 2024

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↳ **FIXE**, pour les familles, les tarifs journaliers des séjours de vacances comme suit :
CCVCD : PV de la Séance du Conseil de Communauté du 26 mars 2024

A/ Pour les familles domiciliées dans la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER

Les participations journalières (C.A.F., M.S.A.) et aides diverses pour les enfants de 6 à 12 ans et les adolescents de 13 à 17 ans sont à déduire des montants ci-après pour obtenir le reste à charge des familles.

Le tableau joint au présent rapport détaille dans sa deuxième partie la part restant à la charge des familles.

- Familles bénéficiant de la participation de la C.A.F. :

	6/12 ans	13/17 ans
QF de 0,00 € à 447,00 €	23,49 €	28,61€
QF de 448,00 € à 610,00 €	22,64 €	26,95€
QF de 611,00 € à 855,00 €	22,92 €	26,65€
Familles 5 enfants et plus	23,49 €	28,61€

- Familles ne bénéficiant pas de la participation de la C.A.F. :

	6/12 ans	13/17 ans
QF de 856,00 € à 1050,00 €	16,77 €	17,37€
QF > à 1050, 00 €	26,95 €	27,91€

B/ Pour les familles non domiciliées dans la C.C.V.C.D.

- Familles bénéficiant de la participation de la C.A.F. :

	6/12 ans	13/17 ans
QF de 0,00 € à 447,00 €	31,71 €	37,12€
QF de 448,00 € à 610,00 €	32,81€	37,48€
QF de 611,00 € à 855,00 €	38,15 €	42,43€
Familles 5 enfants et plus	31,71 €	37,12€

- Familles ne bénéficiant pas de la participation de la C.A.F. :

	6/12 ans	13/17 ans
QF > à 855,00 €	40,28 €	41,72 €

↳ **MAINTIEN** à 20,00 € par enfant l'acompte versé au moment de l'inscription à un séjour de vacances, non remboursable en cas de désistement sauf production d'un certificat médical ;

↳ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

Délibération n°30 – Education-Jeunesse – Convention avec le Lions Clubs de VITRY-LE-FRANÇOIS – Renouvellement annuel

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec le Lions Club de Vitry-le-François, la convention de partenariat « colonies de vacances et camps d'adolescents », ainsi que ses éventuels avenants et plus généralement tous courriers et documents se rapportant à ce dispositif.

Délibération n°31 – Marchés Publics – Création d'un groupement de commande pour le renouvellement du parc informatique – Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ✚ **APPROUVE** le projet de mise en concurrence pour l'acquisition de matériel informatique ;
- ✚ **ADHERE** au groupement de commandes constitué pour sa mise en œuvre et **ACCEPTE** la désignation de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS en tant que coordonnateur du groupement ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement ;
- ✚ **CHARGE** le coordonnateur de procéder à la préparation et la mise en œuvre de la procédure de passation de la consultation ;
- ✚ **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer le(s) accord(s)-cadre(s) correspondant(s) avec la(les) société(s) retenue(s) ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire et, le cas échéant, d'ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour la procédure dont il a la charge ainsi que de conclure les modifications de contrats en cours de marché ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant à exécuter l'accord-cadre à hauteur des besoins propres de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER et à signer toutes pièces relatives à son exécution technique et financière, en ce qui concerne les besoins de la Communauté de Communes ;
- ✚ **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets primitifs 2024 et suivants.

Délibération n°32 – Marchés Publics – Création d'un groupement de commande pour les prestations de location – entretien des tenues de travail et équipements de protection individuelle – Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes et des marchés correspondants

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ✚ **ADHERE** au groupement de commandes ;
- ✚ **ACCEPTE** la désignation de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER en tant que coordonnateur du groupement ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement ;
- ✚ **AUTORISE** le coordonnateur à procéder à la préparation et la mise en œuvre de la procédure de passation de la consultation et, le cas échéant, à ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour la procédure dont il a la charge ;

- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés correspondants à hauteur des besoins propres de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER ainsi que toute pièce relative à leur exécution ;
- ↳ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets primitifs 2025 et suivants.

Délibération n°33 – Politique de la Ville – Approbation du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »

M. DESANLIS donne lecture de son intervention :

Chers collègues, l'article L521128-4 du code général des collectivités territoriales précise que lorsqu'un EPCI à fiscalité professionnelle unique comme le nôtre est signataire d'un contrat de ville, qui est l'objet de cette délibération, il doit adopter en concertation avec ses communes membres un pacte financier et fiscal visant à réduire les disparités de charge et de recette entre ces dernières. Ceci était déjà vrai lorsque nous avons signé le précédent contrat de ville 2015/2023. A ma connaissance aucun pacte financier et fiscal n'a été mis en œuvre sur cette période. Lors du conseil communautaire du 4 avril 2023, je vous avais alertés sur ce sujet en demandant à chacun d'être dans de bonnes dispositions pour faire aboutir le pacte financier et fiscal. Un travail en ce sens a été mené sur l'année 2023 et je tiens à remercier l'ensemble des participants qui se sont investis pour défendre une vraie solidarité de territoire et non une solidarité à sens unique. Les groupes de travail des 6, 7 et 8 juin ont permis d'aboutir à une proposition concrète qui semblait faire l'unanimité, en tous cas consensus dès lors que nous ne touchions pas aux ressources communales et que nous abondions l'enveloppe de la dotation de solidarité communautaire, exclusivement sur des fonds communautaires. Dans ce cas de figure précis, la majorité des 2/3 du conseil communautaire est suffisante pour entériner le projet puisqu'il ne toucherait pas aux attributions de compensation. Aussi ma déception est grande en constatant l'absence d'inscription à l'ordre du jour en 2023 de cette proposition travaillée par un grand nombre d'entre nous. La restitution de notre bureau d'étude prévoyait pourtant une présentation de la version finalisée aux instances, bureau, conférence des maires et conseil communautaire pour octobre 2023, pour une mise en œuvre en janvier 2024. Officiellement nous attendons les chiffres 2023 pour actualiser et établir le projet, quand nous aurons les chiffres 2023, je pense que nous attendrons les chiffres 2024 et puis sans doute les chiffres 2025. Au passage je rappelle qu'une actualisation annuelle est prévue par les textes et donc dans le projet, pour recalculer le montant de la dotation par commune chaque année afin de tenir compte de l'évolution des indicateurs retenus, le contrat de ville doit, lui, avoir plus de chance que le pacte fiscal et financier puisqu'il est inscrit à l'ordre du jour et que nous pouvons en débattre aujourd'hui, sur le fond de ce dossier qui concerne les quartiers de la ville, je n'ai pas d'avis particulier à rapporter, je laisse les élus de la Ville juger du bien fondé de celui-ci pour leur cité, par contre sur la forme et le timing je propose d'ajourner cette délibération, ceci nous laissera le temps de conclure le pacte fiscal et financier qui matérialisera la solidarité du territoire, 8 ans après l'adoption du 1^{er} contrat de ville, une fois celui-ci adopté, je n'aurais aucun mal à approuver les termes du contrat de ville 2024/2030 qui vient de nous être présenté, dans le cas contraire je voterai contre cette délibération.

M. MOUTON répond que nous ne pouvons pas bloquer cette délibération parce qu'on a toute la mécanique du contrat de ville et des subventions à pourvoir. La solidarité en sens unique, oui, mais de la Ville vers la Communauté de communes avec les quelques projets qui ont été soutenus dans le cadre de la politique de la ville, comme la maison médicale et le centre de santé qui sont portés par le contrat local de santé. Ce sont 48 actions par exemple, qui ont été portées par la politique de la ville et ça touche bien l'ensemble des vitryats, de la communauté de communes, voire du pays vitryat, puisque quand vous allez consulter les spécialistes et les médecins, il y en a quand même 10 qui sont venus sur le territoire, c'est issu d'un contrat local de santé qui fonctionne bien.

Une maison de quartier qui a été payée dans le cadre du contrat de ville et de la DPV également, et quand c'est une association il faut savoir que dans les associations il y a à peu près un pourcentage loin d'être négligeable de personnes qui viennent de la communauté de communes. Le Mars à la gendarmerie qui nous coûte aussi, les femmes battues, elles ne sont

pas toutes de Vitry-le-François, elles sont aussi du territoire et du pays vitryat, quand on met un équivalent temps plein sur cette thématique c'est bien un retour qui est sur l'ensemble de la communauté de communes. L'UDAF pour le transport des personnes, pour les soins quand il y a des mobilités réduites, ils ne regardent pas que les personnes des quartiers, ils vont regarder qui en a besoin.

Et l'année dernière la DPV, il y a eu un équipement informatique pour les écoles de Vitry-le-François, c'est de l'argent qui a pu être libéré dans le cadre de la DPV normalement c'est une dotation politique de la ville à destination des quartiers prioritaires. Et bien sûr le centre aquatique c'est plus de 2 millions d'euros dans le cadre de la DPV. Donc tout cela pour vous dire que la politique de la ville, oui elle a une solidarité mais de la Ville vers la Communauté de communes.

M. le Président souligne que le budget comporte 150.000,00 € qui vise à mettre en œuvre le pacte fiscal et le pacte fiscal sera délibéré cette année. Il rappelle, que pour prendre en compte les décisions qui vont dans le sens de la solidarité il faut recueillir l'unanimité du conseil de communauté sur la répartition qui est proposée. Il suffit qu'une voix s'élève pour refuser le pacte, c'est ce que la loi prévoit, il sera adopté au bénéfice de la ville centre qui est la commune la plus pauvre. Maintenant quand chacun et chacune sera convaincu du bien fondé et sera dans l'esprit du pacte fiscal, ma responsabilité sera de l'inscrire à l'ordre du jour. Alors il peut y avoir des consensus, mais on a vu aussi les consensus se faire et se défaire à deux réunions d'intervalle, donc c'est un sujet et on va avoir les chiffres 2023. Donc à chacune et à chacun de bien avoir conscience de la réalité de ces enjeux et de ces votes de manière à ce que l'état d'esprit, qui est celui de notre communauté, permette de mettre en place un pacte fiscal. Il est nécessaire mais il se met en place dans le cadre de la loi, il faut donc l'unanimité. C'est donc sur ce point que le travail est engagé et est mené, et les cycles de réunion sont d'ailleurs prévus puisque notre conseiller Monsieur Halley-Desfontaines a reprogrammé des rencontres de territoire.

M. FORMET revient sur les propos de M. DESANLIS. Dans les présentations qui ont été faites au cours de ces réunions il y avait un projet qui avait reçu l'aval des personnes présentes, l'agrément c'était de dire, que chaque commune abonderait dans le cadre de la CLECT sa participation au branchement fibre et en échange la communauté de communes abonderait aussi les 150.000,00 €, ce qui faisait une enveloppe à peu près de 300.000,00 €. C'est une clé de répartition qui avait été déterminée en fonction de l'indice de ressources élargi de chaque commune et du seuil d'imposition sur le taux médian pratiqué sur le territoire de la communauté de communes. Maintenant où en est-on et qu'en pensez-vous ? Maintenant il y a quand même un devoir de solidarité qui doit s'exprimer car autrement on va être dans une communauté de communes du grand écart, c'est-à-dire des communes qui vont avoir des ressources d'éoliennes, où aussi des futurs parcs éoliens qui vont se créer. Sur notre territoire ce sont 2,3 millions d'€ de recettes d'IFER mais si on considère que ça représente 50 % de la ressource des IFER sur notre territoire, ça veut dire que les communes ont toutes 20 %. Tant mieux pour elles je ne suis pas contre. Mais j'en appelle à l'esprit communautaire de chacun, et je suis aussi concerné. J'avais d'ailleurs déjà expliqué l'effondrement des dotations de l'Etat qui impacte les communes les plus pauvres. Quand on a beaucoup d'argent, on peut en perdre un petit peu. Maintenant je ne sais pas ce qu'il sortira de cela, en tous les cas je suis très attaché à ce que ce dossier aboutisse parce que s'il n'aboutit pas eh bien on arrivera aux règles de droit commun c'est-à-dire que c'est la commune qui a le plus faible revenu par habitant qui bénéficiera d'une somme qui sera je crois égale à 50 % des recettes fiscales nouvelles issues de la fiscalité professionnelle.

M. le Président souligne que c'est un rappel de principe et en toute connaissance de cause, chacun, le moment venu, s'exprimera.

M. EL GHALLOUSSI demande s'agissant du projet de contrat de ville, dans le cadre de sa compétence, est-ce que la Communauté de communes porte bien en partenariat étroit avec

la Ville de Vitry, l'Etat et les futurs signataires de ce contrat de ville, le pilotage de ce projet de contrat de ville 2024/2030 sur le territoire ?

M. MOUTON : non, l'équipe MOUS est rattachée à la Ville. Le choix aurait pu se porter sur l'EPCI mais les quartiers prioritaires sont sur la ville et l'équipe MOUS c'est du personnel communal.

M. EL GHALLOUSSI dit qu'il ne parle pas de l'équipe MOUS, mais du contrat de ville.

M. MOUTON : le contrat de ville est ville. L'EPCI est signataire au même titre que l'Etat, que le Département, que la Région, que la CAF et l'Éducation nationale. Ensuite il peut y avoir d'autres signataires qui peuvent venir après par avenant.

M. EL GHALLOUSSI demande si ce contrat de ville est de la compétence de la communauté de communes ou pas, sans parler de l'ingénierie et du financement de l'équipe de salariés et du cofinancement par l'État, et la Ville.

M. MOUTON : c'est une obligation que l'EPCI soit signataire du contrat de ville, simplement le contrat de ville est porté par la Ville.

M. EL GHALLOUSSI : Donc de nouveau, ce contrat de ville est porté par la Ville de Vitry-le-François sur des compétences de l'EPCI ?

M. MOUTON répond que non on a fait le choix que la Ville porte ce contrat de ville mais cela aurait pu être l'EPCI mais il n'a pas de quartier prioritaire. Ensuite l'EPCI est signataire du contrat de ville au même titre que les autres collectivités territoriales.

M. le Président souligne que sont des arguties parce qu'en fait on a une politique nationale qui veut faire disparaître les communes et donc chaque fois que l'occasion est donnée on rattache des projets qui sont strictement territorialisés dans les communes à une intercommunalité. Ce mouvement est national, il s'arrêtera mais également on tient à défendre l'autonomie des collectivités locales et le principe des responsabilités au plus près du territoire, là où les affaires sont décidées, pour le reste, on complique l'action publique par des rattachements totalement artificiels. C'est ça la réalité aujourd'hui des relations entre les collectivités locales et l'Etat sur ce sujet, c'est d'ailleurs pour cela que ça va si bien.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

par : **48 avis favorables, 3 avis contraires** : M. DESANLIS, Mme KARCENTY, M. MOULIN.

5 abstentions : MM. DHYEVRE, CASTAGNA, CHAMPION, TRIOLET, Mme GOLLÈS (pouvoir).

↳ **APPROUVE** les termes du contrat de ville 2024-2030 ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat de ville 2024-2030, ces avenants éventuels, tout courrier et plus largement tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération n°34 – Programme de Rénovation Urbain – Signature de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle ANRU – Ecoquartier du Hamois

M. EL GHALLOUSSI demande si au travers de cet signature d'avenant, il y a bien une participation restant à charge de la Communauté de communes de près de 5 millions de d'euros sur les 12 millions où l'ANRU participe.

M. MOUTON répond que l'ANRU participe à hauteur de 60 %, ensuite il y a les subventions et le fonds de concours de la ville.

M. EL GHALLOUSSI : la participation de la Communauté de communes est donc estimée à combien sur les 12 millions d'euros ?

M. le Président répond que l'on ne peut pas obtenir plus de financement. Le projet c'est une convention avec l'ANRU et on ne peut donc pas spéculer sur le niveau de financement des autres collectivités puisque c'est entre ANRU, l'État et l'établissement public, les autres financements sont eux recherchés mais de toute façon il y aura toujours un maximum de financement public qui sera à hauteur de 80 %, restera à charge 20 %. Cela représente près d'1 million d'euros. Les consultations n'ont pas été lancées, il faut garder raison. Ce qu'il faut comprendre et retenir c'est l'ordre de grandeur

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

par : **54 avis favorables, 2 abstentions** : M. TRIOLET, Mme GOLLÈS (pouvoir).

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier du Hamois portée par la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à rechercher toute subvention susceptible d'abonder au financement d'une ou des opérations dont l'établissement à la charge et signer tous les documents afférents.

Délibération n°35 – Urbanisme – Bilan des acquisitions et cessions foncières 2023

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE et DER en 2023, récapitulé dans les tableaux ci-après.

ETAT DES OPERATIONS FONCIERES REALISEES EN 2023 A - ACQUISITIONS					
Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER					
NOM DE L'ANCIEN PROPRIETAIRE	ADRESSE	REF. CAD. SUPERFICIE	PRIX D'ACQUISITION	DATE DE SIGNATURE DE L'ACTE	DATE DE LA D.C.C.
AUCUNE OPERATION					

ETAT DES OPERATIONS FONCIERES REALISEES EN 2023 B - CESSIONS					
Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER					
NOM DU NOUVEAU PROPRIETAIRE	ADRESSE	REF. CAD. SUPERFICIE	PRIX DE CESSION	DATE DE SIGNATURE DE L'ACTE	DATE DE LA D.C.C.
HAFFNER ENERGY	Rue de la Violette 51300 Marolles	A 83	126.650,00 € déduction faite d'une aide d'un montant de 88.655,00 € Montant versé à la date : 37.995,00 €	14 et 22 décembre 2023	26 septembre 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Le secrétaire de séance,

René MAUTRAIT



Le Président,

Jean-Pierre BOUQUET